

La mairie met fin au bail de location précaire qui la lie à l'association " Le village des brocs" fin 2023



La mairie met fin au bail de location précaire qui la lie à l'association " Le village des brocs" fin 2023

Communiqué de presse

Le maire de Lectoure Xavier Ballenghien, constatant la crise de gouvernance et les informations contradictoires qui remontent de l'association « Le village des brocs », a pris la décision le 13 mars 2023 de mettre un terme au bail de location précaire qui met à la disposition de l'association, l'ancien hôpital et une partie du château des Comtes d'Armagnac.

L'association du village des Brocs est profondément divisée. Les protagonistes ont été reçus par le maire. Des courriers leur ont été également adressés, courriers dans lesquels le maire a insisté sur l'importance de ces lieux, la nécessité de les maintenir ouverts aux visiteurs et la poursuite du versement des loyers.

Pour mettre un terme à ce conflit et dans l'intérêt de tous, la municipalité reprendra en régie la gestion des locaux commerciaux après la saison touristique, c'est-à-dire en fin d'année 2023. Pour organiser ce transfert dans de bonnes conditions, les services municipaux ont commencé à procéder à l'inventaire des travaux à réaliser pour garantir la continuité de l'activité commerciale et artistique.

De nouvelles formes de conventionnement vont être définies en vue de garder l'attractivité des lieux et l'activité commerciale. Les services municipaux de la commune ont constaté par ailleurs une consommation préoccupante des fluides (eau, électricité). Pour gérer ce problème, des compteurs électriques individuels seront installés. Cela permettra de transférer la facturation électrique à l'association courant 2023.

La décision de la mairie est administrative. Elle permet de préserver les lieux qui font partie de l'histoire de la ville et de son identité et contribuent à son attractivité.